



## **A l'attention des membres du Collège des Acteurs**

Marseille, le 24 février 2021

Mesdames et Messieurs

Le 16 octobre 2020, je vous ai consulté quant aux modalités de mise en œuvre d'une phase complémentaire de la concertation sur le projet LNPCA, dans un contexte sanitaire instable.

La synthèse de vos réponses, établie par le garant de la concertation, a été publiée sur le site internet du projet LNPCA. Afin de prendre en considération vos retours, nous avons complété le dispositif d'information et de recueil des contributions dans le respect des règles sanitaires. Nous avons également mis en ligne ce dispositif de concertation sur le site internet du projet LNPCA.

La première partie de cette concertation complémentaire s'est tenue comme annoncée du 20 novembre au 31 décembre 2020.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni en janvier 2021 pour en examiner le déroulement et en tirer les enseignements. Il a notamment considéré que la concertation complémentaire s'était déroulée dans des conditions convenables et a permis d'informer le public et recueillir ses contributions.

La deuxième partie de cette concertation complémentaire est prévue du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2021 sur les opérations suivantes :

- Dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse.
- Gare de Marseille Saint-Charles souterraine : intermodalité, insertion et travaux
- Insertion de la sortie Est du tunnel à la Parette
- 4<sup>ème</sup> voie Blancarde – La Penne-sur-Huveaune : gares et insertion
- Gare et remplacement du passage à niveau de Saint-André
- Relogement des habitants de Bassens 2

Afin de mixer les échanges en présentiel et les échanges à distance, dans le respect des règles sanitaires et en conservant la volonté de recueillir le plus possible de contributions diversifiés du public, nous avons prévu les modalités

suivantes:

- Information du public via les livrets support de la concertation :
  - Téléchargement sur le site internet LNPCA ;
  - Commande de ces livrets par téléphone ;
  - Mise à disposition dans des commerces (boulangeries et pharmacies) situés à proximité des opérations proposées à la concertation ;
- Echanger ou poser des questions au maître d'ouvrage, ou lui adresser une contribution :
  - Echanges avec le maître d'ouvrage sur inscription en présentiel, par téléphone, en visio-conférence, ou lors d'ateliers de travail à distance.
  - Espace d'expressions et de questions sur le site internet LNPCA ;
  - Courrier postal adressé à SNCF Réseau – Mission LNPCA - Immeuble Atrium 10.4 - 10 Place de la Joliette- BP 85404 - 13567 Marseille cedex 02 ;
  - Enveloppe pré-affranchie, transmise avec le livret support de la concertation commandé par téléphone ;
  - Registres papier mis à disposition dans des lieux publics.

Les modalités plus détaillées seront précisées sur le site internet du projet et dans l'émailing aux acteurs (participants aux précédentes concertations).

En souhaitant votre participation à cette concertation, je demeure à votre écoute pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

Cordialement,

**Jean-Marc ILLES**

Directeur Territorial Adjoint  
Chef de la Mission LNPCA

**DocuSigned by:**  
  
AC67845BC7E0446...